

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

SUR HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ



NOUVEAU

RÉALISEZ TOUTES VOS DÉMARCHES D'URBANISME DE CHEZ VOUS VIA UN SERVICE EN LIGNE

ACCESSIBLE SUR
www.hautleonna.com

LE TÉLÉSERVICE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES :

Bénéficiez d'informations

Retrouvez un lien vers sur les documents d'urbanisme (PLU et carte communale) en vigueur, les règles qui s'appliquent, des conseils pour bien concevoir votre projet et préparer votre demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier...).

Déposez votre demande sur le site portail

Après avoir créé votre compte personnel, remplissez le formulaire en ligne et joignez les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Suivez l'avancée de votre dossier

En vous connectant à votre espace personnel, suivez l'avancée de votre demande jusqu'à la décision de l'administration.

“ SIMPLE, EFFICACE
ET SÉCURISÉE, LA
DÉMATÉRIALISATION
FACILITE
L'INSTRUCTION DES
DEMANDES SANS
AVOIR À VOUS
DÉPLACER ”



“ LA
DÉMATÉRIALISATION
DES DÉMARCHES
D'URBANISME,
C'EST SIMPLE,
RAPIDE ET
ACCESSIBLE
À TOUS ! ”

VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX CHEZ VOUS ”

Changement de fenêtres,
pose d'une clôture ou de panneaux solaires,
extension,
construction d'un abri de jardin,
ravalement...

Ces travaux doivent être autorisés
avant d'être engagés.

DES DEMANDES D'URBANISME SONT NÉCESSAIRES ”

permis de construire
permis de démolir
déclaration préalable de travaux
certificat d'urbanisme
permis d'aménager



LES COMMUNES ET
LE SERVICE AUTORISATION DU DROIT DU SOL
VOUS **RENSEIGNENT** ET VOUS **ACCOMPAGNENT**
AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE VOTRE PROJET.



Haut-Léon
Communauté

France services

29 rue des Carmes • 29250 Saint-Pol-de-Léon

02 98 69 10 44 • ads@hlc.bzh

www.hautleoncommunaute.bzh • Haut-Léon Communauté

